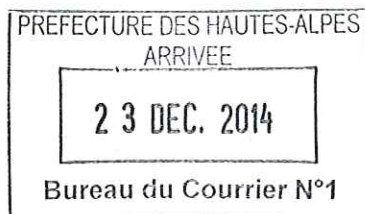


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 décembre 2014 - 9 h 00 – Point 2 -



Délibération n° 1

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 12-12-2014

Présents : Mme BOGET Chantal. . Mme CETTOUR Nadège. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : M. BESSIERE Jean-Claude (procuration à Madame OLIVIER). M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine (procuration à M. MICHEL).

Secrétaire de séance : Mme Annie PONSON

Objet : Finances, virements de crédits et admission en non-valeur – *délibération n° 1*

Pour permettre la fin de la réalisation de la révision du PLU, un virement de crédits est nécessaire :

Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement

Opération 10025 PLU Plan Local d'urbanisme

– chapitre 20 - article 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 2 000,00 €

Crédits à réduire en dépenses d'investissement

Opération 10003 Le grand pré

– chapitre 23 – article 2313 Constructions - 2 000,00 €

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur des états joints à sa demande, en raison des motifs énoncés. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces prises en charges en 2004 et 2005 pour un montant total de 173,96 € sur le budget de l'eau.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le virement de crédits proposé

Approuve l'admission en non-valeur de la liste 1044240811 du budget eau & assainissement 292 pour 173,96 €

**VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0**

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 23.12.14.

Reçu en Préfecture le : 23.12.14

Publié le : 26.12.14.

Madame Josy OLIVIER, Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 décembre 2014 - 9 h 00 – Point 3 -

Délibération n° 2

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 12-12-2014

Présents : Mme BOGET Chantal. . Mme CETTOUR Nadège. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : M. BESSIERE Jean-Claude (procuration à Madame OLIVIER). M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine (procuration à M. MICHEL).

Secrétaire de séance : Mme Annie PONSON

Objet : Tarifs eau et assainissement 2015, délibération n°2

Il convient de fixer les nouveaux tarifs de l'eau

- en tenant compte de la réglementation pour les communes rurales (- de 2000 habitants) car l'arrêté du 6 août 2007 prévoit que la part fixe ne devra pas représenter plus de 40 % de la facture comprenant 120 m<sup>3</sup> de consommation
- en tenant compte des seuils fixés par l'agence de l'eau sur les prix de l'eau et de l'assainissement pour que la commune puisse recevoir des subventions de l'agence (seuils fixés pour « encourager la durabilité et la qualité du service »). Critères de sélectivité : Eau potable - 0,90 € à partir de 2015 ; Assainissement - 0,70 € à partir de 2015.

Néanmoins, les services du conseil général des Hautes-Alpes viennent d'informer la mairie que compte tenu d'un accord-cadre entre le département et l'agence de l'eau, ces seuils minimums sont repoussés à 2017. Actuellement, le prix de l'eau à Rosans compte tenu de la méthode de calcul se situe à 0,80 € et la part assainissement à 0,60 €.

Il est proposé d'augmenter progressivement les tarifs et de les fixer à 0,85 € pour l'eau et 0,65 pour l'assainissement en 2015.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à compter du 01-01-2015 le prix de l'eau suivant (hors redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte dont les tarifs sont fixés par l'agence de l'eau et les montants reversés à l'agence) :

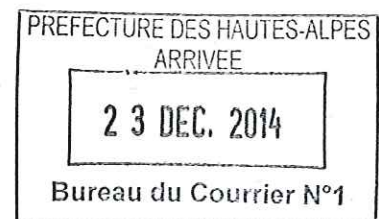
Service des eaux :	abonnement 40 €	consommation 0,52 €/m3
Service de l'assainissement :	abonnement 30 €	consommation 0,40 €/m3

VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 23.12.14

Reçu en Préfecture le : 23.12.14

Publié le : 26.12.14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 décembre 2014 - 9 h 00 – Point 13 -

Délibération n° 3

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 12-12-2014

Présents : Mme BOGET Chantal. . Mme CETTOUR Nadège. M. GUEYTTÉ Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : M. BESSIERE Jean-Claude (procuration à Madame OLIVIER). M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine (procuration à M. MICHEL).

Secrétaire de séance : Mme Annie PONSON

Objet : Commission communale des impôts directs, délibération n° 3 (reprise de la réunion du 18 avril 2014)

Le 18 avril 2014, le conseil municipal avait discuté et proposé une liste de douze contribuables (et douze suppléants) afin que l'administration fiscale choisisse les six membres de la commission communale des impôts directs (et leurs six suppléants).

Cette discussion n'avait pas été formalisée par l'envoi d'un extrait de délibération en préfecture. Il convient donc de le faire aujourd'hui.

La liste comprenait Robert Reynaud parmi les titulaires proposés. Ce conseiller municipal étant décédé, il est remplacé par Jeannine Geneix. Le reste est sans changement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE la liste jointe des douze délégués titulaires et des douze délégués suppléants.

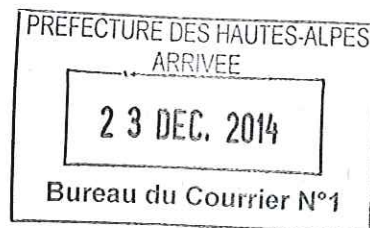
VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 23.12.14

Reçu en Préfecture le : 23.12.14

Publié le : 26.12.14.



# Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (Art. 1650 du code général des impôts)

## Proposition du Conseil Municipal

Commune de ROSANS

Membres Titulaires proposés domiciliés dans la commune						
NOM	Prénom	Date Naissance	Adresse	profession	Type Impôt Local *	Observations **
1	MICHEL	13/07/1950	Rue Lucien Pinet	Retraité	TF	
2	PACAUD	23/07/1957	Le Béal Noir	Commerçant	CFE	
3	BESSIERE	31/01/1952	Place de la Tour	Retraité	TF	
4	GENEIX	28/02/1955	Le Village	Retraité	TF	
5	HUGUES	18/04/1947	Quartier Saint Etienne	Retraité	TF	
6	CLIER	22/12/1958	Le Collet		TH	
7	DUMAS	27/02/1949	Quartier Saint Etienne	Retraité	CFE	
8	DELPECH	01/02/1943	L'Ecluse	Retraité	TF	
9	ODDOU	13/11/1941	Route de Nyons	Retraité	TF	
10	REVENU	29/10/1942	Le Grand Pré	Retraité	TH	

# TITULAIRES

Membre Titulaire proposé domicilié hors de la commune ***					
11	TRUPHEMUS	Cédric	05150 RIBEYRET	Agriculteur	TFNB
12	CAGOSSI	Albert	26510 VERCLAUSE	Retraité	TFNB

- \* TF bâti, TF non bâti, TH, CFE
- \*\* précisez si Commissaire titulaire propriétaire de bois. (uniquement si présence d'au moins un ensemble boisé d'un seul tenant supérieur ou égal à 100 Hectares sur le territoire communal)
- \*\*\* 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> rang des titulaires et suppléants proposés si commune jusqu'à 2000 Habitants ou 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> rang si commune plus de 2000 Habitants.

**Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (Art. 1650 du code général des impôts)  
Proposition du Conseil Municipal**

Membres Suppléants proposés domiciliés dans la commune							
<b>SUPPLEANTS</b>		Prénom	Date Naissance	Adresse	profession	Type Impôt Local *	Observations **
1	TARDY	Lionel	26/12/1972	Rue du temple	Directeur Syndicat Mixte	TF	
2	BOGET	Chantal	28/09/1947	Pigranier	Retraitée	TF	
3	PONSON	Annie	13/08/1953	Le Béal Noir	Retraitée	TF	
4	HUGUES	Annie	28/04/1947	Route de Nyons	Retraitée	TH	
5	CORNILLAC	Alain	15/01/1947	Route de la chapelle	Retraité	TF	
6	GUEYTE	Dominique	28/05/1963	Chameyer	Agriculteur	IFER	
7	GARNIER	Thierry	24/09/1962	La longeagne	AMP	TF	
8	SERRES	Vincent	03/04/1979	Les Coings	Conducteur SNCF	TF	
9	BELABBES	Robert	27/01/1970	Le Suquet	Agent technique CG05	TH	
10	CATELAN	Sébastien	04/12/1974	Pigranier	AMP	TF	

Membre Suppléant proposé domicilié hors de la commune ***							
11	MOURRE-MIELLOU	Patrick	20/10/62	Le Terron - 05150 Moydans	Agriculteur	TFNB	
12	BAFFERT	Frédéric	21/09/67	Le Serre - 05150 SORBIERS	Agriculteur	TFNB	

- \* TF bâti, TF non bâti, TH, CFE
- \*\* précisez si Commisnaire titulaire propriétaire de bois, (uniquement si présence d'au moins un ensemble boisé d'un seul tenant supérieur ou égal à 100 Hectares sur le territoire communal)
- \*\*\* 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> rang des titulaires et suppléants proposés si commune jusqu'à 2000 Habitants ou 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> rang si commune plus de 2000 Habitants.